

L'INSCRIPTION DE L'ÉTRANGÉTÉ ET DE LA DIFFÉRENCE DANS L'ESPACE PUBLIC

Débat à partir du cas de Montréal

Perla Korosec-Serfaty

L'Amérique du Nord, et plus récemment et dans une moindre mesure, certains pays d'Europe, sont confrontés à des menaces d'anomie et de fragmentation sociale qui les conduisent à repenser les concepts de « melting pot », d'assimilation, d'intégration, d'ethnicité, de citoyenneté, et, par là-même, ceux de société multiculturelle ou interculturelle, etc.

Le Canada et le Québec, comme la Ville de Montréal, participent de manières diverses, mais activement, à ces débats conduits avec vigueur dans les milieux universitaires et politiques.

Notre intention, ici, est d'examiner les modes et les conséquences de la projection directe sur le paysage urbain de certaines prises de positions issues de ces débats. Nous n'aborderons pas ici tous les termes ni la complexité de ces débats, nous contentant d'en souligner les aspects et les modulations locales qui permettent de traiter de notre sujet.

Rappelons en premier lieu que les débats sur l'interculturalité sont intimement liés, aux États-Unis, aux analyses des réussites et des échecs du « melting pot », et, en France en particulier, au renouvellement de la réflexion sur l'idée de nation et, de manière plus générale, de citoyenneté.

Cependant, au Canada comme au Québec, ils sont inséparables des questions que posent les formes récentes de l'immigration, et les deux gouvernements, du pays comme de la province, ont adopté des approches résolument positives de l'interculturalité, qu'ils soutiennent comme un projet de société. Au Québec, ces débats sont intimement associés à la politique d'immigration de la province et à l'application d'un aspect fondamental de la loi 101, qui, entre autres choses, oblige les enfants d'immigrés à être scolarisés en français.

La politique d'intégration linguistique rappelle que la question de l'interculturalité prend, au Québec, une coloration particulière. C'est là un des résultats de la remise en question des modes admis de la quête identitaire qui se poursuit depuis plusieurs décennies dans cette province. Cette quête était fondée jusqu'ici sur la

filiation de la majorité des Québécois avec la culture française, sur l'affirmation du génie national québécois, et sur la valorisation, dans sa constellation identitaire, de la prééminence du patrimoine français, dont le caractère distinct est souligné par rapport au patrimoine historiquement constitué dans la zone culturelle d'influence anglaise. Elle est aussi marquée par la crainte de la disparition comme culture minoritaire au Canada et, plus largement, en Amérique du Nord.

S'il est vrai que quelques voix s'élèvent au Québec pour rappeler que la « multi-ethnicité » n'est ni un fait nouveau ni une idée neuve, mais peut-être la matière même de la société québécoise, il n'en reste pas moins que la représentation qui en prévaut aujourd'hui est celle d'une société en mutation, devant accueillir de manière continue des immigrants, en particulier du Tiers Monde, pour des raisons démographiques et économiques, tout en trouvant les moyens de garantir la poursuite et le succès de sa quête identitaire.

La question de l'origine, et du chemin à parcourir vers l'identité, constituent ainsi deux aspects essentiels du discours politique et social au Canada comme au Québec. Les vocables utilisés dans ces discours illustrent ce souci des origines et les liens qu'ils entretiennent avec la dimension temporelle de l'identité : c'est ainsi que les autochtones sont désignés sous le terme de « premières nations », les Canadiens de souche française et anglaise sont dits « les peuples fondateurs », tandis que les groupes immigrants sont appelés « les communautés culturelles », en référence, bien sûr, à la définition de l'ethnie comme tradition partagée, justifiant le sentiment d'un « nous » collectif, mais aussi en référence au caractère plus récent de leur implantation au Québec.

Les groupes récemment immigrants viennent donc déstabiliser une polarisation bien établie entre le patrimoine culturel de filiation française et celui de filiation anglaise, obligent la société québécoise à faire face à ses craintes de l'autre (« le reste du Canada », les États-Unis), à repenser ses stratégies identitaires en termes nouveaux, et à poser quelques questions essentielles : Comment continuer à être soi-même tout en s'ouvrant à l'étranger ? Comment l'étranger peut-il être lui-même et cependant une part de soi ?

Ces questions contiennent les termes mêmes des réponses qui vont être faites et des objectifs à poursuivre. D'une part, la communauté francophone du Québec est perçue comme communauté d'inclusion des immigrants, d'autre part, on parlera moins d'intégration ou d'assimilation que d'inclusion, pour exprimer l'égalité juridique entre tous les acteurs sociaux, indépendamment de leur origine ethnique. Enfin, on fera de l'interculturalité, définie comme la liberté des identifications individuelles à des traditions distinctes, assortie de l'égalité en matière de droits et de devoirs civiques, une valeur fondant un projet collectif, lui-même explicitement formulé et se traduisant en actions concrètes.

Le projet d'assimilation culturelle, représentatif, par exemple, de l'approche française vis-à-vis de ses immigrants, devient alors une sorte de sous-produit du projet d'inclusion qui, lui, se traduit par l'intégration sociale et par l'égalité juridique.

La valorisation de l'interculturalisme se situe, au sein de l'administration municipale de Montréal, dans un contexte plus global dont le but est la construction d'une citoyenneté montréalaise. Elle est une facette de la paix civile qui s'inscrit elle-même dans un engagement plus général en faveur de la paix dans le monde. L'objectif de paix civile poursuit une tradition inscrite dans l'emblème de la ville (*Concordia salus*), mais prend une vigueur et une urgence nouvelles d'une part parce qu'il se traduit en programmes d'action issus des politiques interculturelles, et, d'autre part, parce qu'il a pour ambition de forger une citoyenneté ancrée dans la cité qui se rattache à un espoir de paix mondiale, sans se confondre pourtant avec d'autres citoyennetés.

Les politiques interculturelles municipales se traduisent dans une série de programmes divers, de nature didactique, ou sous la forme de soutiens financiers à des événements ou à des projets communautaires. D'autres programmes favorisent l'inclusion (tel le programme d'égalité à l'accès aux emplois municipaux), ou les échanges entre la communauté d'accueil et les communautés culturelles, ou instaurent une vigilance à l'égard des dérives du racisme quotidien, etc.

D'autre part, les deux niveaux d'approche de la paix (dans la cité et dans le monde) se traduisent par des marquages symboliques du paysage de la ville, sous la forme, par exemple, de la fondation, récemment décidée, d'une place de la Paix qui prolonge de fait l'aménagement de la place des Nations dans le cadre de l'Exposition Universelle de Montréal de 1967, dont le thème était rappelons-le « Terre des hommes ». Cet investissement symbolique est également perceptible dans la déclaration de Montréal comme « zone libre d'armements nucléaires », ou dans l'inscription, également récente, d'une déclaration solennelle contre la discrimination raciale sur l'un des lieux publics emblématiques de la ville, le Champ-de-Mars.

LA DEMANDE DE VISIBILITÉ SOCIALE DANS LE PAYSAGE URBAIN

C'est dans ce contexte que l'administration municipale reçoit des demandes de certaines communautés culturelles sollicitant l'inscription de leurs origines dans le paysage de Montréal, sous la forme de changements toponymiques, d'aménagement ou de réaménagement de parcs ou de places publiques.

La position de l'administration peut être résumée dans les termes suivants :

– les demandes de marquage du territoire urbain sont légitimes, s'ils sont de l'ordre de la célébration des origines, et, plus précisément, de la diversité des cultures qui composent la société montréalaise ;

– cependant, toutes les transformations du paysage urbain issues de ces demandes doivent s'inscrire dans le cadre plus général de l'aménagement des parcs à l'intention du public montréalais dans son ensemble. En d'autres termes, l'admi-

nistration ne cherche pas à « ethniciser » les parcs, mais à trouver les moyens de rendre hommage, dans le traitement de lieux collectifs, aux cultures particulières qui fondent l'émergence d'une citoyenneté nouvelle ;

– la démarche interculturelle cherche à favoriser les échanges entre cultures, et non à les enclaver. C'est pourquoi les parcs devront être nommés, aménagés ou réaménagés en concertation avec les résidents des secteurs concernés et avec les communautés culturelles et non « à leur intention ».

LIEUX ET TOPONYMES

En réponse à ces demandes, mais aussi parfois de son initiative propre, l'administration municipale a procédé à un grand nombre de changements toponymiques, en particulier de parcs publics de quartier, tel, par exemple, le parc Athéna. Les parcs portent généralement le nom de la communauté culturelle concernée ou celui d'un personnage marquant lui appartenant. Ces derniers sont, par exemple, Mahatma-Gandhi pour la communauté indienne, Winnie et Nelson Mandela pour la communauté africaine, c'est-à-dire des héros de libérations nationales et de luttes politiques non violentes : nous restons dans la constellation des termes qui expriment l'ambition de forger une citoyenneté proprement montréalaise fondée sur la paix civile et la socialité positive.

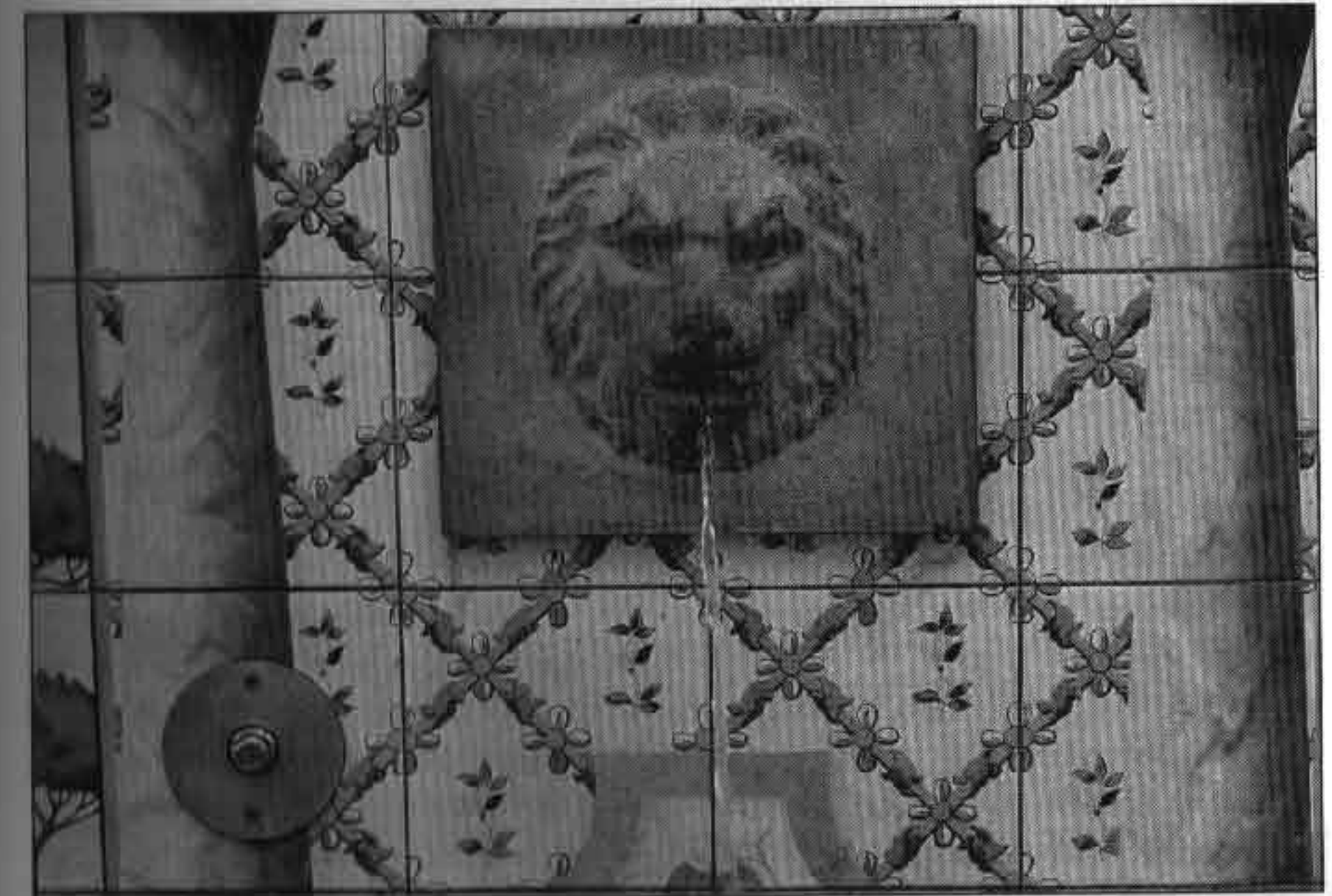
L'administration municipale a également assorti ce changement toponymique d'un réaménagement de parc, soit le parc du Portugal, et d'aménagements de nouvelles places publiques, soit la place Sun-Ya-Tsen et la place des Amériques.

Dans tous les cas que nous citons ici, les parcs et places publiques sont situés au cœur même d'enclaves ethniques ou de quartiers pluri-ethniques eux-mêmes situés à l'intérieur de l'aire de rayonnement du boulevard Saint-Laurent, symbole montréalais par excellence de la pluri-ethnicité. Dans les cas où l'on a procédé à un réaménagement ou à un aménagement des places, les références à un aspect du patrimoine esthétique du groupe ethnique concerné sont délibérées au niveau ornemental et, dans une certaine mesure, de la composition des lieux.

TOPONYMES

Les changements de toponymes représentent une forme ancienne et toujours familière de contribution à la formation de la mémoire collective. Dans les cas qui nous occupent ici, ils sont de l'ordre de la réparation, puisqu'ils cherchent à gommer les aspérités de la mémoire collective « objective », qui est celle de l'inégalité, des préjugés et des discriminations contre les immigrants, au profit de l'hommage et de la réinstauration de la dignité commune.

Les variations des changements toponymiques sont, on le sait, nombreuses, l'une d'elles étant de désigner le local en établissant la relation particulière de ce dernier à la ville toute entière. Dans certains cas, le nom local a un rayonnement



Parc du Portugal.

En bas : Fontaine, évocation ornementale. Approche pittoresque.

local et renforce l'identité du quartier, tandis que dans d'autres, le nom local a une résonance à l'échelle de la cité.

Ici, les nouveaux toponymes (parc du Portugal, parc Athéna, place Sun-Ya-Tsen, place des Amériques) renforcent une identité de lieu existante, soit le caractère d'enclave ethnique ou pluri-ethnique du quartier concerné : la place Sun-Ya-Tsen est par exemple située dans le quartier chinois, le parc Athéna dans le quartier grec, etc. Cependant, tous ces quartiers sont, rappelons-le, situés dans une aire plus large, elle-même fortement identifiée comme pluri-ethnique, soit le boulevard Saint-Laurent.

C'est dire que tous ces toponymes opèrent au niveau de la confirmation de chaque lieu à deux niveaux de renforcement mutuel. D'une part, ils indiquent, selon des modalités connues, un enracinement socioculturel et un investissement symbolique dans une diversité de « petites patries ». D'autre part, ils confirment les représentations sociales et les rôles symboliques de l'aire de rayonnement du boulevard Saint-Laurent à l'échelle de la ville toute entière.

La logique de la confirmation du lieu est d'autre part destinée à être poussée plus avant, puisque la future place de la Paix sera localisée précisément sur le même boulevard Saint-Laurent.

ORNEMENTATION ET COMPOSITION

A l'exception du parc Athéna qui est un parc de quartier dont le nom seul a été changé, les autres lieux publics cités ici ont été aménagés dans l'intention de leur donner « un air du pays », ou des « caractéristiques représentatives d'une communauté culturelle ».

Cette approche s'est traduite au niveau de l'aménagement par trois partis. Le premier est celui du pittoresque, et se manifeste dans le réaménagement du parc du Portugal sous forme de square pavé et orné des tuiles colorées familières des lieux publics et domestiques du Portugal traditionnel. Le second est une approche littérale, *mutatis mutandis*, de la composition des jardins chinois, dont certains éléments sont repris et composés pour créer une place publique. Le troisième est de l'ordre de l'évocation symbolique, sous la forme d'une arche qui fait référence aux cultures des Amériques. Dans tous ces cas, divers éléments ornementaux, tels le traitement du sol, une fontaine, des kiosques, une fresque murale, etc., sont ajoutés en fonction du parti choisi et en fonction des référents culturels concernés.

Quel que soit le parti, le choix des éléments ornementaux et les options en matière de composition rendent ces référents culturels très présents et d'une grande lisibilité, réduisant à l'extrême les marges de l'interprétation des lieux au profit de la redondance des symboles et des évocations. Dans ces conditions, le parti est toujours grandement affaibli au profit d'effets de pittoresque.

Le propre du pittoresque, en peinture comme en aménagement, est de souligner les caractères spécifiques des référents culturels du concept ou de l'intention de création, de figer ces référents dans des combinaisons visuelles, et d'orienter leur lecture vers des interprétations prévisibles. Ici, il fait entrer ces lieux dans l'ordre

du décor, comme il poursuit et renforce la logique de confirmation du local jusqu'aux limites du pléonasme.

LIEUX PUBLICS ?

Les parcs et places dont nous parlons ici sont des espaces publics de quartier, théâtres de pratiques familières qui varient, bien sûr, en fonction de leur contexte socio-spatial. Leur aménagement s'inscrit dans le mouvement de renaissance des espaces publics à Montréal, dont ils déclinent un aspect sur le mode de l'embellissement mais aussi de la célébration et de la mise en scène des origines.

Cependant, si ces dernières consacrent un ancrage local, qui est celui des communautés culturelles, elles nient des pans entiers de l'évolution de ces mêmes communautés : histoire résidentielle et professionnelle, investissements d'autres territoires, cette fois non spatiaux, dans la vie de la cité. C'est ainsi, par exemple, que la communauté chinoise investit le quartier chinois au niveau de ses institutions communautaires et au niveau commercial, mais elle ne réside pas dans le quartier chinois, et sa participation à la vie économique de la ville ne se réduit pas au commerce alimentaire ou aux bazars.

Il est entendu que tout espace public est à la fois l'espace sensible de la rencontre, de la coprésence (et parfois de la coexistence), l'espace du conflit, potentiellement tragique, et l'espace de la citoyenneté. Jusqu'à quel point l'aménagement de ces places, dans leur références littérales et réductrices à des cultures complexes et vivantes, et qui les fait entrer avec tant de fermeté dans l'ordre du territorial, est-il compatible avec leur rôle d'espace sociopolitique ?

Il n'est pas besoin de s'interroger en ces termes tant que l'on se contente de s'en tenir aux deux intentions qui ont guidé leur aménagement, soit celui de l'hommage rendu aux sources de l'interculturalité et de la différence des origines, et celui de la consécration et, jusqu'à un certain point, du lyrisme du quartier, et, plus particulièrement, du quartier de l'étranger au sens simmélien du terme, autrement dit de celui qui vient d'ailleurs pour rester, pour s'enraciner dans la terre d'accueil. Mais la question est pertinente lorsqu'elle est posée à l'échelle de la cité. En effet, ces territoires finissent par « ethniciser » le paysage urbain en accentuant les caractères des aires déjà fortement démarquées des quartiers ethniques, et amplifient la symbolique multi-ethnique du boulevard Saint-Laurent, devenant de fait espaces de la différence d'origine, de l'étrangeté enfin consacrés comme espaces de la citoyenneté locale, qui est celle de la familiarité et des identifications à des lieux et des débats locaux.

PAYSAGE URBAIN ET AUTOCÉLÉBRATION

La réparation des offenses faites aux étrangers inscrites dans l'histoire collective et la reconnaissance de la dignité des origines de chaque communauté culturelle ne sont pas seulement de l'ordre du don à l'autre. Elles s'inscrivent dans le mouve-



*En haut : Place des Amériques, approche symbolique.
Le revêtement du sol représentant le continent américain.*

*En bas : China Town, rue de la Gauchetière.
Accès à la place Sun-Ya-Tsen.*

ment d'autocélébration de la société d'accueil, et en particulier de la majorité francophone qui se trouve elle-même engagée, rappelons-le, dans un processus d'affirmation identitaire dont la dynamique même porte le risque du rejet de l'étranger, autant que le risque de l'auto-glorification et du repli sur soi.

L'expression manifeste dans l'épaisseur même du territoire collectif de l'acceptation de la différence et de l'ouverture est alors l'un des opérateurs de ce processus d'autorégulation et d'auto-protection à l'égard de ces risques, autant qu'une instauration d'une sorte d'équidistance symbolique entre toutes les composantes de la nouvelle société en cours de formation.

Mais quels sont alors les rapports qui s'instaurent entre le territoire local, lourd des signes de la différence d'origine, et le territoire collectif, celui de la cité, infiniment plus diversifié, plus volatile, essentiellement l'espace du mouvement, de l'expression de l'égalité civile, de l'identification à l'urbanité, et donc territoire même de l'indifférence à l'origine ethnique ? En d'autres termes, quels sont les rapports entre l'inscription de la différence des origines et de l'étrangeté et l'entreprise de construction de la citoyenneté urbaine ? Enfin, peut-on poursuivre la tâche, et multiplier simplement cette forme particulière de lieux de la citoyenneté locale ?

Pour tenter de répondre à ces questions, soulignons que le type d'investissement du paysage urbain qui nous occupe s'inscrit dans une mouvance plus générale, propre à l'Amérique du Nord, consistant à restaurer la mémoire de groupes particuliers dans le tissu bâti de la ville.

Cette mouvance, représentée par des groupes souvent militants animés d'une intention égalitaire qui agissent parfois aux frontières de la recherche universitaire et de l'action politique locale, est engagée dans une relecture délibérée du paysage urbain afin de déceler les « oublis », les négligences de l'histoire à l'égard, spécifiquement, des groupes ethniques, des femmes, et des ouvriers.

Ce militantisme découle d'une remise en question des symboles physiques et spatiaux liés à la réussite politique et économique des hommes d'origine anglo-saxonne. Il prend position en faveur des lieux et édifices, souvent vernaculaires, qui disent l'histoire de ces groupes en les considérant comme des « ressources culturelles », et cherche à faire de la mémoire publique le terrain de la justice qui leur est enfin rendue.

L'une des tendances principales de ce mouvement, qui ne manque pas d'être déchiré par les controverses entourant les définitions et les approches de l'urbain, de l'ethnique et du vernaculaire, se cristallise autour de l'idée selon laquelle le choix de la célébration de la diversité ethnique en tant que partie de l'histoire collective devrait être un aspect essentiel de la planification non seulement urbaine, mais aussi culturelle.

Plus spécifiquement, la recherche socio-historique qui sous-tend ce mouvement est orientée vers la mise en évidence de la contribution des groupes considérés comme les plus humbles à la construction physico-spatiale de la ville autant qu'à la construction de ses valeurs. Dans cet esprit, on retracera, par exemple, les édifices ou quartiers qui ont vu des femmes lutter pour l'égalité d'accès à certains

emplois, ou des hommes s'opposer à la discrimination raciale, comme on soulignera, l'héroïsme des gens les plus modestes, à travers l'histoire de la construction des chemins de fer, ou celle des réseaux d'égouts, etc. Cette entreprise s'inscrit dans le rejet global de l'amnésie sociale perçue comme une injustice, mais elle est surtout de l'ordre de la révélation et, plus encore, de l'héroïsation de l'espace collectif, non comme territoire investi des symboles de valeurs collectives, générales et abstraites transcendant les particularismes culturels comme territoire d'identification politique, mais au contraire comme territoire de revendication, d'expression des victoires sur l'invisibilité, et par là-même comme champ de bataille pour des visibilités concurrentes et également valorisées.

La mise à l'honneur du citoyen ordinaire, de ses modes de vie, de ses lieux de travail et de ses objets quotidiens n'est plus un phénomène neuf, comme le montre par exemple la multiplication des éco-musées et les mouvements de conservation des architectures et lieux vernaculaires, en Europe, comme en Amérique du Nord. Par contre, le glissement de cette attitude vers la multiplication des investissements symboliques de l'espace collectif pose en termes particulièrement complexes la question de la différence et de l'étrangeté dans l'espace public. En effet, quelle est la viabilité globale de cette intention de traduire en une multitude de marquages spécifiques et forcément hétérogènes des espaces publics ? Jusqu'où ce type de politique pédagogique peut-il aller ?

UN PAYSAGE ÉGALITAIRE ?

Dans la perspective de la célébration de la multi-ethnicité, du recours à l'histoire des territoires pour la restauration de la « mémoire publique », la réponse à ces questions est simple : la quête est viable et peut se poursuivre indéfiniment, puisque ce n'est pas tant l'espace politique de la cité qui est l'objectif du réaménagement des lieux publics que l'espace de coexistence des communautés culturelles différenciées. Il en résulte une vision du paysage urbain comme expression des diverses affirmations identitaires, et une acceptation de la fragmentation et de l'hétérogénéité qui l'accompagnent. Cette fragmentation est assumée d'une part parce qu'elle s'inscrit dans la logique d'une approche de la démocratie qui exacerbe la valorisation de la personne individuelle et donc ses origines ethniques comme ancrage de son identité de citoyen. Le déploiement des signes ethniques est d'autre part censé produire des paysages égalitaires dont on attend qu'ils contribuent à effacer les offenses de l'amnésie d'une société à l'égard de sa propre identité qui est précisément de nature multiethnique.

L'ambition de contribuer à l'émergence de paysages urbains égalitaires, exprimant la différence et l'étrangeté de manière positive et dans une perspective militante, se heurte dans son propre champ d'exercice à bien des objections.

On lui reproche certes ses méthodes de recherche sur l'histoire des territoires parce qu'elles équivalent à un recours alimenté à des sources disparates, qu'elles s'inspirent de l'histoire orale, et de l'analyse, elle-même controversée, des pay-

sages vernaculaires. Mais c'est aussi la pertinence même du concept de paysage ethnique qui est contestée. Ainsi, les quartiers chinois d'Amérique du Nord ne sont « folklorisés » que très tardivement, pour satisfaire des besoins commerciaux et touristiques, et, plus récemment, comme nous venons de le voir, ce folklorisme a été associé à un localisme qui doit réaliser sa visibilité historique dans la ville.

L'autre objection porte sur les hybridations inévitables des traditions esthétiques et ornementales des espaces domestiques et des quartiers qui s'opèrent dans les pays d'accueil. Quelle doit être alors la source de l'investissement de l'espace public ? La culture d'origine, et l'immense gamme de ses signes, ou l'étendue, tout aussi complexe, des hybrides ? Dans tous les cas, seule la manipulation de quelques signes est possible, transformant le processus de symbolisation en une entreprise qui peut certes être lyrique, mais aussi forcément réductrice.

L'un des effets de la territorialisation des espaces publics, comme leur transformation en champ clos des successions de signes potentiellement conflictuels, est, à l'évidence, la dualisation de l'espace urbain.

Dans une ville comme Montréal qui a hérité de ses filiations française et britannique plusieurs places publiques datant des XVIII^e et XIX^e siècles et hautement intégratrices, cette dualisation est dépassée de fait par l'émergence spontanée d'espaces publics d'un troisième et quatrième type, qui sont de fait les espaces interculturels les plus complets de la ville.

Ces espaces publics sont ceux du temps public, plus que du politique. Ce sont aussi des espaces de la sociabilité de loisir plus que du débat public. Cependant, c'est là que la socialité du côtoiement et de l'anonymat se déploie, créant une nouvelle singularité, qui est celle de la foule et de la rencontre temporaire et égalitaire entre étrangers de toutes origines.

Sur l'une des pentes, dite côte Placide, du parc du Mont-Royal, qui est non seulement le principal parc montréalais, mais aussi celui dont la présence symbolique est la plus forte, aux abords d'un monument, se rassemblent au printemps et tout l'été, tous les dimanches, une foule qui joue de mille instruments de musique familiers ou exotiques, pique-nique, vend et achète diverses babioles, dont certaines à caractère « ethnique ». On est de ce point de vue dans l'ordre de l'hybridation et de l'approximation, mais surtout dans l'ordre de l'appropriation collective festive d'un espace public. Cette dernière n'est pas dénuée d'une revendication libertaire, puisqu'une menace de mettre un frein à ce rassemblement a suscité des débats autant au niveau de l'administration municipale qu'au sein du public montréalais.

Plus largement, la « clientèle » du parc du Mont-Royal tout entier a intégré une population venant des quartiers pluriethniques voisins à sa clientèle traditionnelle, confirmant le côtoiement de l'étranger et l'indifférence aux origines comme un des traits fondamentaux de l'espace public.

Enfin, la tradition montréalaise de festivités nombreuses et organisées, souvent largement gratuites, qui sont généralement associées à des entreprises de popularisation de la culture esthétique à l'occasion d'événements comme le Festival de Jazz, ou de renforcement du lien social sur le mode cathartique, comme le Festival

Juste pour rire, qui est un festival de l'humour, conduit à des appropriations collectives saisonnières de places publiques et de rues, telle la place des Arts et la rue Saint-Denis, sur un mode hautement ritualisé, mais aussi particulièrement vivant. Dans ce cas, l'intention est d'inviter « le public », et ce dernier se présente en grande foule pour des rassemblements généralement détendus et véritablement représentatifs de la diversité de la population montréalaise.

La tradition française fait du politique et de la passion civique le fondement du lien social et de l'assimilation culturelle et politique de l'étranger. Cette tradition est celle d'un territoire abstrait commun, dont la traduction spatiale est la place publique comme espace de symbolisation et d'identification à des valeurs générales de citoyenneté. Dans cette tradition, l'étranger n'est pas l'individu qui a des origines différentes de celle de la majorité, mais celui que l'on côtoie dans l'espace public et avec lequel on partage cette identification.

La présence mutuelle est rendue possible par la civilité, qui, à son tour, permet l'ancrage du civisme. L'espace de la coprésence est celui de la parole et de ses potentialités : de la distance, de l'échange, du conflit, en un mot, de la prise en charge des processus nombreux, divers, légers, triviaux ou dramatiques, de la citoyenneté commune.

Espace de visibilité réciproque, au sens où Arendt utilise ce concept, mais aussi et surtout espace d'interlocution, au sens d'Habermas, cet espace public ne peut tolérer la fragmentation et l'hétérogénéité sans se nier comme espace du projet commun de citoyenneté et d'égalité.

Les approches nord-américaines qui valorisent le territoire local, et qui cherchent à faire de l'espace public l'espace de la succession des signes particuliers, plutôt que celui de la centralité des symboles, veulent atteindre une autre forme d'expression de l'égalité, qui prend sa source dans un lyrisme des origines et qui débouche sur la célébration non des valeurs civiques, mais de l'hybridation comme conquête de la visibilité.

A la différence des villes des États-Unis, Montréal balance entre ces deux modèles, celui de son histoire française et britannique, et celui qui s'inscrit dans ses mutations contemporaines. Il lui faudra pourtant résister à la tentation de la simple superposition des approches, pour repenser la légitimité de ces modèles et surtout leurs rapports et leur traduction dans les territoires collectifs, dans les termes mêmes de son projet de construction de la citoyenneté montréalaise. On ne pourra pas faire l'économie de la réflexion sur l'ethnisation des espaces publics de Montréal, ni sur les espaces de cette citoyenneté dans ses relations avec les territoires locaux. On ne pourra pas non plus éviter la réflexion sur les relations entre l'étrangeté et la centralité. A ce titre, il n'est pas indifférent de noter que l'une des communautés culturelles de Montréal a récemment sollicité qu'un espace public soit nommé et aménagé en son honneur, en insistant sur le fait que ce lieu devra

soit nommé et aménagé en son honneur, en insistant sur le fait que ce lieu devra être situé au centre-ville.

Il y a là un signe important, qu'il faut saisir pour donner une réponse montréalaise à un débat général, mais aussi pour dépasser l'autocélébration ou la réparation des offenses pour s'orienter vers une expression plus subtile des complexités de l'histoire et des processus actuels d'intégration, de l'étrangeté et de la différence à la société montréalaise.

BIBLIOGRAPHIE

- BIBEAU G., *A la fois d'ici et d'ailleurs : les communautés culturelles du Québec dans leurs rapports aux services sociaux et de santé*. Rapport de recherche présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux. Synthèse critique n° 2. Gouvernement du Québec. Les Publications du Québec, pp. 213, 1987.
- BODY-GENDROT S., « Les ressources d'exclusion et d'accueil d'un fédéralisme décentralisé », *Annales de la recherche urbaine*, n° 49, pp. 77-87, 1990.
- BOUMAZA N., « Immigration et espace urbain, une approche anthropologique », *L'Homme et la société*, n° 83, pp. 91-105, 1987.
- BRETON R., « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relation of Immigrants », *American Journal of Sociology* n° 70, pp. 193-105, 1964.
- BRETON R., « Ethnic Identity and Equality : Varieties of Experience in a Canadian City », *Canadian Journal of Sociology* vol. 16 n° 3, Été, pp. 315-317, 1991.
- CONZEN K., « Immigrants, immigrant neighborhoods and ethnic identity : historical issues », *Journal of American History*, 66, pp. 603-615, 1979.
- DE RUDDER V., « Trois situations de cohabitation pluri-ethnique à Paris » *Espace et Sociétés* n° 45, juillet-décembre, pp. 43-59, 1989.
- FOUREST A., *La cohabitation pluriethnique dans les quartiers populaires : état des recherches*, Paris, TEN, p. 172, 1988.
- HABERMAS J., *L'espace public - Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.
- HAYDEN D., « Using Ethnic History to understand Urban Landscapes », *Places*, VII, 1, pp. 11-17, 1990.
- JUTEAU D., « L'État et les immigrés : de l'immigration aux communautés culturelles », in *Minorités et État*, PUB et Presses Universitaires de Laval, 1986.
- JUTEAU D., « L'étude des relations ethniques dans la sociologie québécoise francophone », in *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*, 1990.
- JUTEAU D. & MCANDREW M., « Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIV-2, 1992.
- JUTEAU D. & BERNIER L., *L'intégration dans une société pluraliste. Les relations intercommunautaires au Québec : un diagnostic qualitatif*, Document de réflexion pour le MCCI, 1993.
- KOROSEC-SERFATY P., « La sociabilité publique et ses territoires. Places et espaces publics urbains », *Architecture et comportement*, vol. 4 n° 2, 1988.
- KOROSEC-SERFATY P., « Le public et ses domaines. Contribution de l'histoire des mentalités à l'étude de la sociabilité publique et privée » in *Espaces publics et complexité du social*, *Espaces et sociétés* n° 62-63, 1991.

- KOROSEC-SERFATY P., « Vie publique, lieux partagés », *Architecture et comportement*, vol. 6 n° 4, 1990.
- KOROSEC-SERFATY P. & CINQ-MARS I., « Des domaines pour le public : enjeux d'une reconnaissance », *Trames* n° 7, 1993.
- LABELLE M., « Immigration, intégration et identité du Québec », *L'Action nationale*, vol. XXXII n° 1, 1992.
- LATOUCHE D., « Le pluralisme culturel et l'agenda public au Québec » in *Villes cosmopolites et sociétés pluriculturelles*, *Revue Internationale d'action communautaire* n° 21/61, 1989.
- LAPERRIÈRE A., « La recherche de l'intégrité dans une société pluriethnique : perceptions de la dynamique des relations interethniques et interraciales dans un quartier mixte de Montréal », in *Villes cosmopolites et sociétés pluriculturelles*, RIAC, n° 21/61, 1989.
- LINTEAU P.A., « La montée du cosmopolitisme montréalais », in *Immigrations et communautés culturelles*, *Questions de culture - 2*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982.
- SENNETT R., *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- SENNETT R., « Whatever became of the public square ? » (collectif) in *Harper's*, vol. 281 n° 1682, 1990.
- SIMMEL G., « Métropoles et mentalités » in *L'école de Chicago ; Naissance de l'écologie urbaine*, Y. Grafmeyer et I. Joseph (eds). Paris, Aubier, 1984.
- SIMMEL G., *Philosophie de la modernité*, Paris, Payot, 1989.
- TABOADA-LEONETTI I., « Cohabitation pluriethnique dans la ville. Stratégies d'insertion locale et phénomène identitaire », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 5 n° 2, 1989.
- VILLE DE MONTRÉAL, *Le service des loisirs et du développement communautaire et les communautés culturelles : état de situation et pistes de solutions*, Ville de Montréal, Montréal, p. 37, 1991.
- VILLE DE MONTRÉAL, *L'administration municipale de Montréal et les relations avec les communautés culturelles*, Bureau interculturel, 1988.
- VILLE DE MONTRÉAL, *Les aspects multiethniques d'une politique de développement culturel à Montréal*, Commission permanente du développement culturel, 1988.
- VILLE DE MONTRÉAL, *Plan d'action du Bureau interculturel*, p. 17, 1988.
- VILLE DE MONTRÉAL, *Programme d'intervention auprès de la nouvelle immigration à Montréal*, SHDU, 1989.
- ZELINSKY W., « Seeing beyond the dominant culture », *Places*, VII, 1, pp. 36-38, 1990.